

# NOTRE POLITIQUE D'ACCESSIBILITE & D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Document mis à jour le 16 Juin 2026

## CONTEXTE

La politique régionale de formation des personnes en situation de handicap s'inscrit dans le cadre de la loi handicap du 11 février 2005 qui pose les principes d'accessibilité des personnes en situation de handicap à la vie en société et dans celui de la loi formation du 5 mars 2014.

L'objectif est de favoriser l'accueil des personnes situation de handicap en milieu ordinaire de formation, afin d'élever leur niveau de qualification et d'adapter leurs compétences en vue d'une insertion professionnelle durable.

De par le principe de non-discrimination inscrit dans la constitution, les candidats bénéficiaires de la Loi du 11 février 2005 doivent bénéficier des mêmes conditions d'entrées (prérequis, statut...) et de traitement que les autres personnes en formation. Toutefois, ce principe ne suffisant pas toujours à garantir une réalisation satisfaisante des parcours, des aides spécifiques de l'Agefiph peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

## DÉFINITION DU HANDICAP

Dans son article 2, la loi du 11 février 2005 nous propose la définition du handicap suivante :

*« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*

- Déficience motrice pouvant impacter les déplacements, la posture, la communication, l'alimentation.
- Déficience auditive pouvant impacter les interactions, les moyens de communication sonores, l'accès à l'information.
- Déficience visuelle pouvant impacter l'accès aux locaux, l'intégration collective, accès au savoir, l'autonomie.
- Maladie invalidante pouvant impacter l'accès aux locaux, l'intégration, la fatigabilité, les temps de formation, le planning.
- Divers troubles psychiques ou cognitifs (DYS, TDAH, TSA...)

### **SARL PIONNIER Conseil**

49, Route d'Agen – 47 310 ESTILLAC

SIRET : 921 574 737 00018

N° déclaration d'activité : **754 701 799 47** – Région Nouvelle-Aquitaine

## NOTRE ENGAGEMENT ENVERS LE HANDICAP

PIONNIER Conseil met tout en œuvre pour rendre ses prestations accessibles aux personnes en situation de handicap en recherchant, avec elle et avec ses partenaires, les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles les plus appropriées. Lors de votre inscription, nous étudions ensemble les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser votre apprentissage.

Nous nous engageons à :

- ✓ garantir un accès sans discrimination ;
- ✓ étudier chaque demande individuellement ;
- ✓ rechercher systématiquement une solution d'aménagement ;
- ✓ mobiliser notre réseau de partenaires lorsque nécessaire ;
- ✓ sensibiliser les intervenants à la prise en compte du handicap ;
- ✓ évaluer régulièrement l'efficacité des adaptations mises en œuvre.

## NOS ADAPTATIONS COMPENSATIONS HANDICAP

Un accueil à temps partiel ou discontinu pourra être proposée, une durée adaptée de formation et des modalités adaptées de validation de la formation.

Nous récoltons toutes les informations nécessaires en amont de la formation afin de prendre en compte des informations fournies par la personne handicapée.

Il est possible d'aménager les modalités générales d'évaluation des connaissances et des compétences acquises au cours de la formation après analyse du besoin et définition de l'adaptation nécessaire.

En cas de déficience auditive, nous adaptons nos exercices et la posture du formateur. En cas de classe virtuelle, les sous-titrages sont disponibles pour garantir l'accès à l'information pour tous. Toutes les ressources vidéos mises à disposition de l'apprenant sont sous-titrées. En cas de traducteur en langage des signes, nous nous rapprocherons du référent handicap de notre région afin de mettre en place les mesures nécessaires.

Pour la fatigabilité et les troubles de l'attention, des adaptations en matière de pauses, de méthodes pédagogiques, de postes de travail seront proposées et définies en amont de la formation.

Pour les déficiences motrices, nos locaux sont adaptés et accessibles aux PMR. Si ce n'est pas le cas, nous nous engageons à louer une salle adaptée pour répondre aux besoins identifiés. En cas de formation à distance, nous nous assurons que la personne possède bien les outils nécessaires pour la réalisation de la formation (fauteuil, siège, souris, clavier adapté).

Pour les déficiences visuelles, toutes les conditions seront étudiées. Nous mettons également à disposition des supports audios. Notre plateforme de formation répond aux normes d'accessibilité et tous les supports écrits peuvent l'être par des applications de lecture vocale.

Nous accordons une grande importance à la diversité de nos pratiques pédagogiques et nos supports de formation. Les ressources sont disponibles dans plusieurs formats ; format PDF, vidéos pédagogiques sous-titrées, quiz d'auto-évaluation...

### **SARL PIONNIER Conseil**

49, Route d'Agen – 47 310 ESTILLAC

SIRET : 921 574 737 00018

N° déclaration d'activité : **754 701 799 47** – Région Nouvelle-Aquitaine

Dans l'espace numérique de travail se trouvent également des documents et services indispensables pour suivre votre formation : actualités, documents importants, lien permettant de prendre rendez-vous avec les formateurs, progression pédagogique...

## EVALUATION DE NOTRE POLITIQUE HANDICAP

Chaque année, chez PIONNIER Conseil nous nous engageons en faveur du handicap au travers d'un processus d'évaluation des situations rencontrées comme suit :

- Analyse des situations rencontrées ;
- Évaluation des adaptations réalisées ;
- Identification des améliorations possibles ;
- Actualisation des ressources disponibles ;
- Développement des compétences du référent handicap.

## VOTRE CONTACT CHEZ PIONNIER Conseil

Au cours du premier entretien, il sera important de connaître tous les détails relatifs à la situation personnelle du candidat si celui-ci souhaite les évoquer. Il sera essentiel de pouvoir mesurer l'adéquation entre le métier pour lequel la personne va être formée et le handicap.

Aussi, afin de mettre en œuvre les adaptations les plus pertinentes, il est recommandé au bénéficiaire de signaler ses besoins spécifiques le plus tôt possible avant le démarrage de la formation.

Une bonne connaissance des conditions d'exercice du métier va permettre de cibler les questions relatives aux contraintes de la personne handicapée (ses contre-indications médicales).

Nous mettons en place un suivi renforcé de la personne en situation de handicap au cours de formation pour permettre de :

- Anticiper d'éventuelles difficultés de suivi de la formation
- Éviter toute rupture de formation
- Assurer le bon déroulement et les ajustements éventuels des aménagements ou moyen de compensation mis en place

Pour toutes questions relatives à la prise en compte du handicap, à l'évaluation de la faisabilité ou à l'adaptation de votre formation, merci de prendre contact avec la personne référente de notre organisme de formation :

**Dominique DIETRICH**

06.22.08.38.74

[dominique.dietrich@pionnierconseil.com](mailto:dominique.dietrich@pionnierconseil.com)

**Dominique DIETRICH**, votre référent handicap **PIONNIER Conseil**, est à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche. Nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

**SARL PIONNIER Conseil**

49, Route d'Agen – 47 310 ESTILLAC

SIRET : 921 574 737 00018

N° déclaration d'activité : **754 701 799 47** – Région Nouvelle-Aquitaine

## NOTRE RÉSEAU D'APPUI A L'ACCESSIBILITE

### Ressource Handicap Formation

202, Rue d'Ornano

33000 BORDEAUX

05.57.29.20.12

[accueil@crfh-handicap.fr](mailto:accueil@crfh-handicap.fr)

### AGEFIPH Nouvelle-Aquitaine

0.800.11.10.09

[nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr](mailto:nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr)

### CAP EMPLOI

8, Avenue de Lacapelette

47550 BOE

05.53.66.39.02

<https://www.capemploi-47.com/contact.html>

### Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH 47)

1633, Avenue du Général Leclerc

47000 AGEN

05.53.69.20.50

<https://www.mdph47.fr/index.php/contact/nous-contacter>

*En fonction de la nature du handicap, des besoins exprimés et avec l'accord de la personne concernée, PIONNIER Conseil peut mobiliser tout autre partenaire spécialisé (professionnels de santé, interprètes en langue des signes, prestataires de compensation, services médico-sociaux ou organismes spécialisés) afin de garantir la mise en œuvre des adaptations les plus appropriées.*

### SARL PIONNIER Conseil

49, Route d'Agen – 47 310 ESTILLAC

SIRET : 921 574 737 00018

N° déclaration d'activité : **754 701 799 47** – Région Nouvelle-Aquitaine